



LA MUSIQUE DE CHAMBRE AU CONSERVATOIRE

Le petit manuel qui vous explique tout



Conservatoire Maurice Ravel
Pays Basque
Iparraldeko Kontserbatorioa

C'est quoi La Musique de chambre ?

Il s'agit d'une pratique musicale collective, en petits ensembles non dirigés.

Ça apporte quoi ?

Le plaisir de jouer ensemble est au cœur de la plupart des pratiques musicales. Ce qui porte chacun à évoluer dans une perception commune de la musique, par une écoute fine et sensible de ses partenaires.

Il s'agit aussi de trouver sa place dans le groupe, auquel chacun apporte ses connaissances, ses désirs et ses compétences, tout en assumant la responsabilité de sa partie musicale, de son rôle, et en étant actif dans les choix artistiques et musicaux.

Pour les plus grands (en général à partir du cycle 3), c'est l'occasion d'entrer intimement et de la manière la plus vivante en contact avec quelques-unes des œuvres majeures du répertoire (sonate, trio, quatuor, etc.).

COMMENT ça s'organise ?

Des créneaux de travail sont proposés. A l'intérieur de ces créneaux, les cours durent entre 45 minutes et 1 heure.

Bayonne	Bayonne	Hendaye	Biarritz
Le mercredi entre 18h et 20h30	Le samedi entre 9h30 et 11h30	Le lundi entre 17h et 20h	Le lundi entre 17h et 20h
Cycle 3 et cycle 2	Cycle 3 et cycle 2	Cycle 2 principalement	Cycle 2 principalement

Des **réunions d'informations** ont lieu chaque année début septembre. Elles nous permettent de collecter les données nécessaires à la constitution des groupes : recensement des demandes de participation, précisions quant aux possibilités d'emploi du temps des élèves et des familles.

NB : sur le site de Bayonne 2 créneaux sont proposés, les élèves doivent être disponibles sur un des deux créneaux.

Réunions d'information et de rencontre cycle 2 (+ parcours personnalisés) : le mercredi après-midi de la première semaine de pré-rentree.

Réunion d'information et de rencontre cycle 3 (+ formation continuée + entrée en cycle à orientation professionnelle COP) : le samedi matin de la première semaine de pré-rentree.

Ce sont les enseignants de la discipline principale qui orientent les élèves vers les différentes pratiques collectives proposées (orchestres et divers ensembles, chant choral, musique de chambre, etc.)

COMMENT LES GROUPES TRAVAILLENT-ILS ?

Sauf exception, les cours sont réguliers, hebdomadaires, et sont menés par un enseignant (*ce ne sont pas des répétitions* !).

En fonction des objectifs de travail, les groupes peuvent être constitués :

- pour un semestre (le premier, de septembre à fin janvier, et/ou le second, de février à fin juin).
- sur des périodes adaptées à un projet précis (audition, rencontre, projet, etc.)
- plus exceptionnellement sur l'ensemble de l'année, en fonction de la nature du travail envisagé.

Lorsque c'est possible nous encourageons les jeunes musiciens à se ménager des temps de travail autonomes (*des répétitions* !).

QUELLE PLACE DANS LES CURSUS ?

En cycle 2 : travail sur au moins une période de l'année. Il peut s'agir du cadre de la pratique collective obligatoire (tous instruments), de l'atelier C2 (claviers), ou du choix d'une des deux disciplines obligatoires (parcours personnalisé).

En cycle 3 (y compris la formation continuée et la préparation à l'entrée en cycle à orientation professionnelle COP), deux situations sont possibles :

- participation « à la demande » (engagement de travail sur au moins une période de l'année).
- dans le cadre de l'UV (A ou B en fonction des instruments) : l'UV s'obtient en participant à différents groupes sur au moins deux années.

COMMENT CONSTITUEZ-VOUS LES GROUPES ?

Quelques critères, par ordre de priorité :

- satisfaire chacune des demandes de participation à un groupe de musique de chambre, formulées, en lien avec leur professeur référent, par les élèves et leurs familles.
- tenir compte des critères de niveau et d'âge des élèves.
- favoriser les rencontres, entre les élèves et entre les disciplines.
- répondre aux demandes de partenaires, de groupes et/ou de répertoires, formulées par les élèves et/ou les enseignants.

Le fonctionnement du département cherche à répondre aux besoins du plus grand nombre, et à proposer à chacun une opportunité claire, en termes d'organisation, de pratiquer cette discipline. Bien entendu des groupes se constituent, au gré des circonstances et des rencontres, en-dehors du département. C'est toujours très positif et parfaitement complémentaire. Les enseignants du département peuvent toujours être associés, même ponctuellement, aux travaux de ces groupes. N'hésitez pas à nous solliciter !

Quelques spécificités pour les COP :

- **pour les instrumentistes, la musique de chambre est obligatoire tout au long de la formation (l'UV est validée à la fin des études).**
- **un seul créneau de travail, un seul lieu : le mercredi entre 18h et 20h30 (site de Bayonne).**
- **un répertoire original, écrit pour l'instrument, est favorisé ; en fonction des effectifs disponibles des démarches alternatives (création de répertoire par l'arrangement, appropriation de textes, etc.) pourront également être proposées.**



Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque
29, cours du Comte de Cabarrus - 64100 Bayonne
05 59 31 21 70 - contact@cmdt-ravel.fr

WWW.CMDT-RAVEL.FR